



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth à la question parlementaire n°823 du 30 mai 2024 des honorables Députés Paulette Lenert et Claude Haagen au sujet du communiqué de presse de l'ABBL

Les honorables Députés s'enquièreent au sujet d'un « Special Purpose Vehicle » (SPV) lancé par quatre banques de la place pour aider à redynamiser la construction de logements et constitué le 1^{er} juillet 2024. Dans ce contexte, le ministère des Finances a récemment eu la confirmation que la Banque de Luxembourg s'est associée au SPV.

Comme expliqué aux députés lors de la réunion de la Commission des Finances du 22 mai 2024, il est prévu que le SPV émette des options d'achat pour des projets immobiliers à usage résidentiel dont le taux de prévente dépasse les 50% sans atteindre le seuil de prévente requis pour obtenir le financement voire l'accord de garantie d'achèvement par les banques.

D'après les représentants du secteur bancaire présents à la réunion précitée, la décote appliquée dépendra au final des projets soumis, de sorte qu'il n'est pas possible de se prononcer à ce stade et dans l'absolu sur une éventuelle comparabilité ou non des décotes retenues par rapport à celles obtenues par l'Etat. Alors que le SPV s'intéresse potentiellement à des objets qui ne rentrent pas dans le cahier des charges du ministère du Logement, son objet est complémentaire à celui poursuivi par l'Etat via son programme d'acquisition de logements VEFA.

Luxembourg, le 2 juillet 2024

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth